

French Tech Aix-Marseille : séance inaugurale du Conseil territorial du numérique

mercredi 10 juin 2015

Les 49 acteurs privés et publics de la French Tech Aix-Marseille viennent de se retrouver à Aix-en-Provence pour la séance inaugurale du Conseil territorial du numérique. Une réunion lors de laquelle Maryse Joissains, maire d'Aix, présidente de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix est intervenue une nouvelle fois sur l'importance qu'elle accorde à une métropole de projets. Jérôme Orgas, représentant Guy Teissier, le président de MPM, rappelle le poids économique de ce secteur, alors que Daniel Sperling, représentant le Maire de Marseille, est intervenu sur la question des financements. Puis Medinsoft, représentant des acteurs privés de l'écosystème numérique qui a été choisie par les acteurs et collectivités partenaires de la French Tech Aix-Marseille pour assurer la coordination opérationnelle du projet a présenté une série d'actions.



Daniel Sperling (Photo archive Robert Poulain)

Au terme de la réunion Daniel Sperling, adjoint au maire de Marseille, délégué au plan à l'Innovation et Développement par le Numérique explique : « *La French Tech est digne du plus grand intérêt mais l'absence de financement de l'État pose problème. C'est un peu comme si, on avait engagé des fonds pour un appel d'offres, que nous l'ayons remporté mais sans qu'il y ait de fonds* ». Alors, l'élu propose des pistes : « *Il y a les fonds Feder qui, pour la première fois vont être gérés par la Région et qui s'élèvent, pour la période 2015-2020 à 286M€. Ils doivent notamment soutenir la recherche et l'innovation, l'investissement des entreprises. Nous sommes légitimes pour demander une partie de ces fonds. Une deuxième piste existe, elle concerne le co-financement. On peut abonder le budget French Tech avec les Fonds européens des programmes recherche et*

développement et, Horizon 2020, 74 milliards d'euros. Cette somme est réservée à la recherche et l'innovation, elle est gérée directement par la Commission européenne. Il s'agit de soutenir des projets de l'idée jusqu'à la mise sur le marché. Plusieurs conditions sont imposées parmi lesquelles le caractère trans-national du projet ». Et de considérer : « Sur un certain nombre de dossiers nous allons pouvoir nous appuyer sur le travail accompli lors de l'appel à projets. Nous allons faire également appel à des professionnels pour nous aider dans le montage des dossiers qui, je l'espère, pourront être déposés d'ici la fin de l'année ».

Michel CAIRE